

Figure 50. Localisation de la zone de présomption de prescription archéologique (source DRAC)

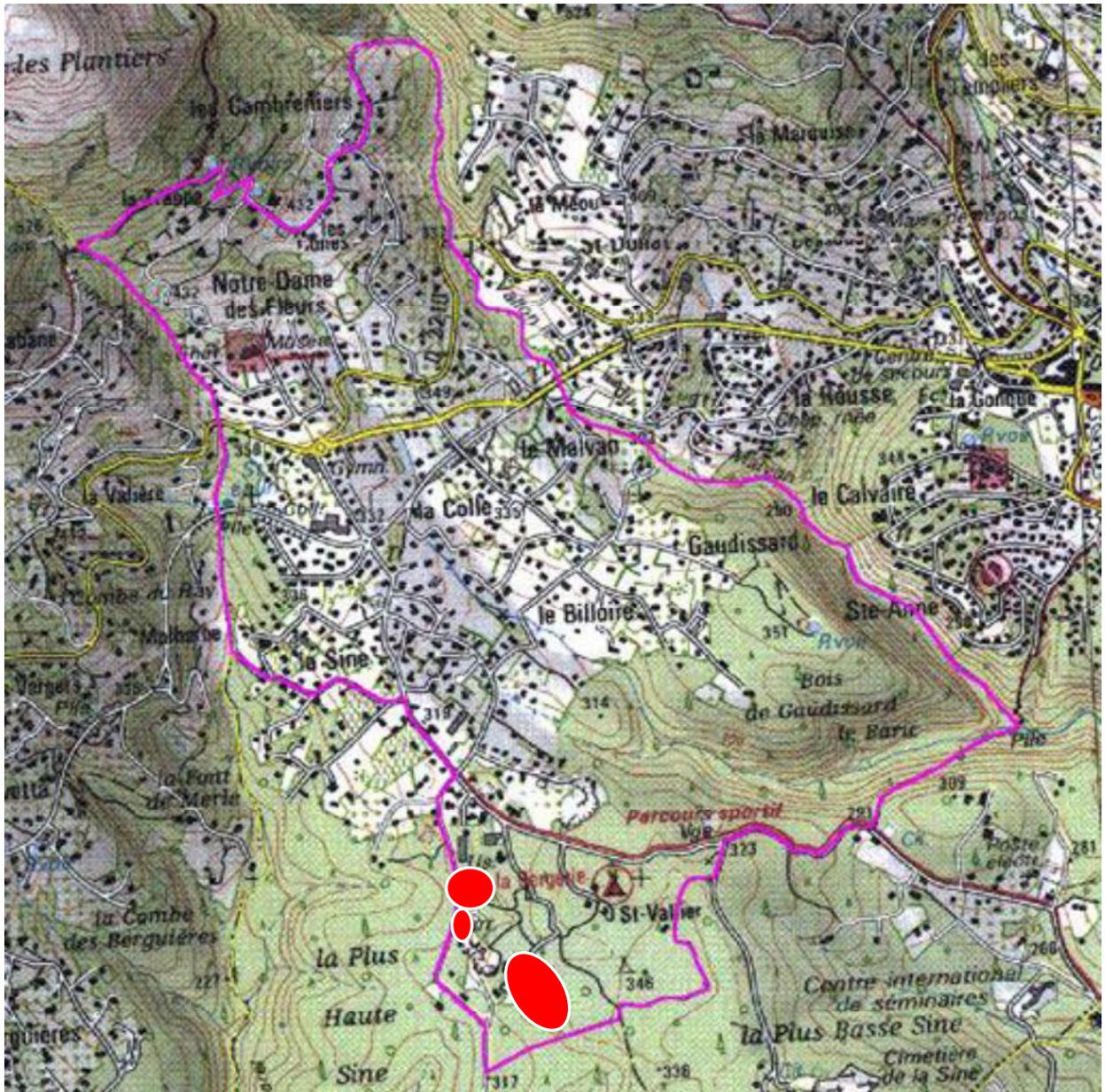


Figure 51. Localisation des sites inscrits à proximité des sites

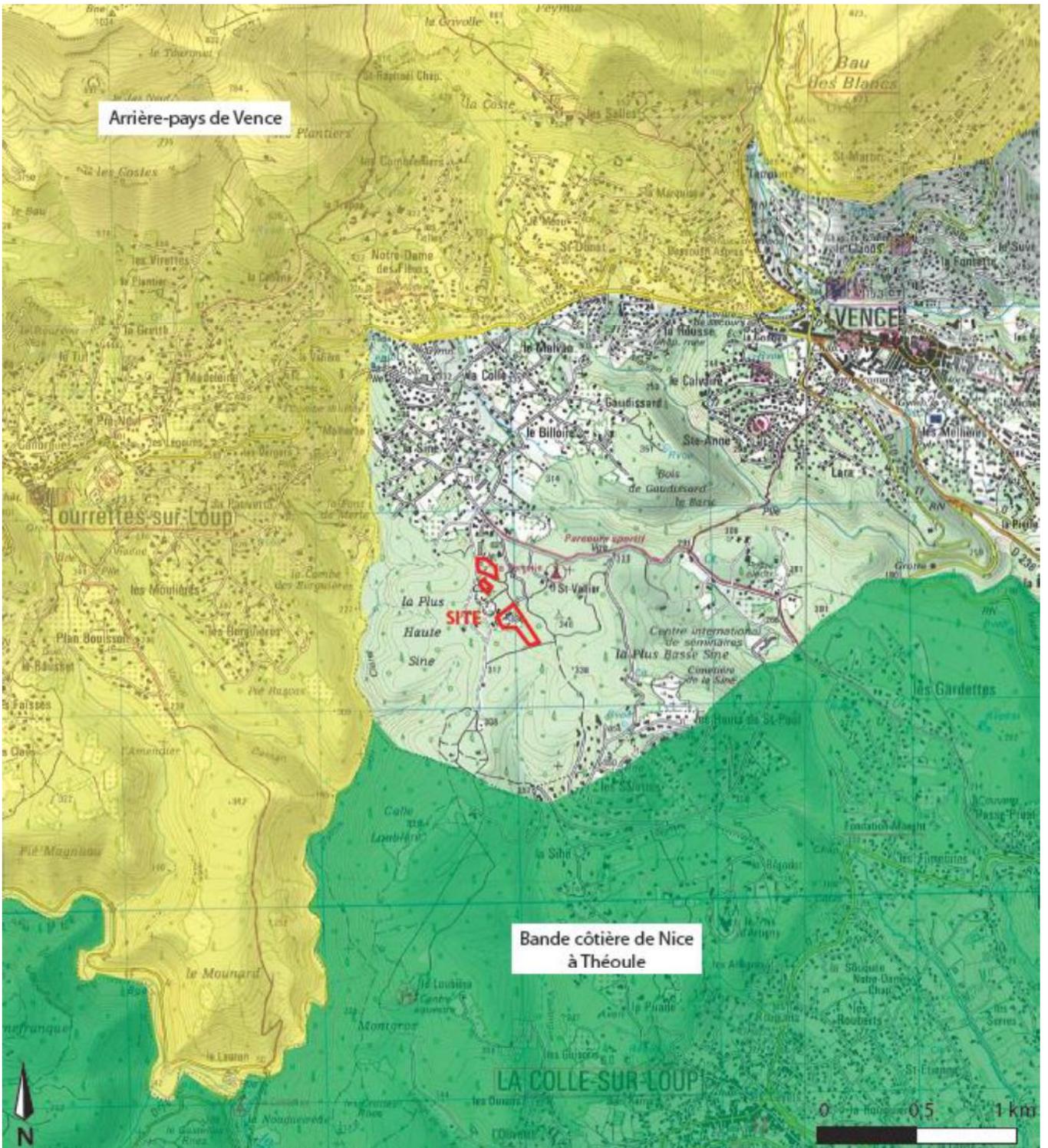


Figure 52. Localisation du site classé "Les Baous"

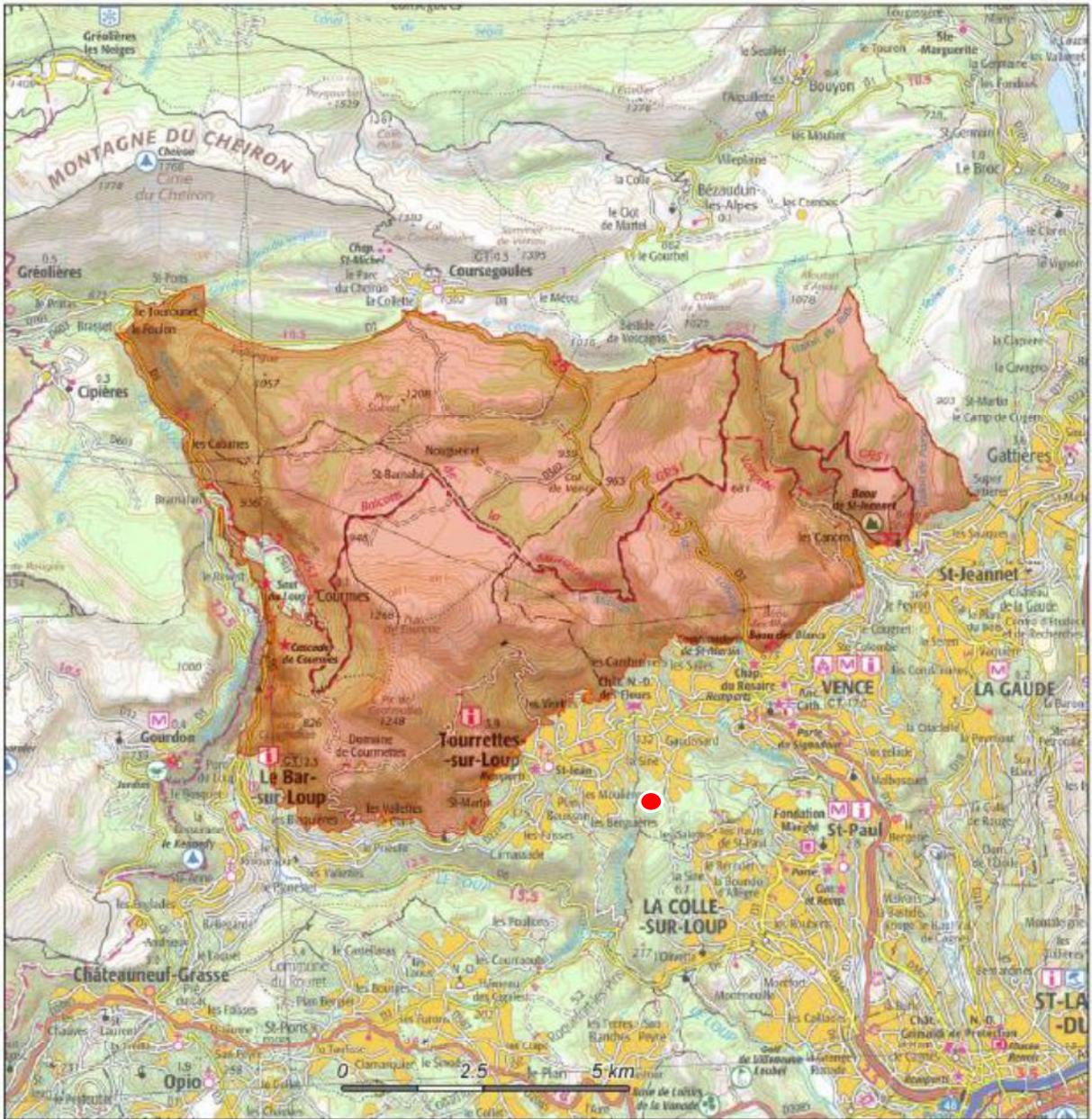


Figure 53. Localisation des différentes unités paysagères

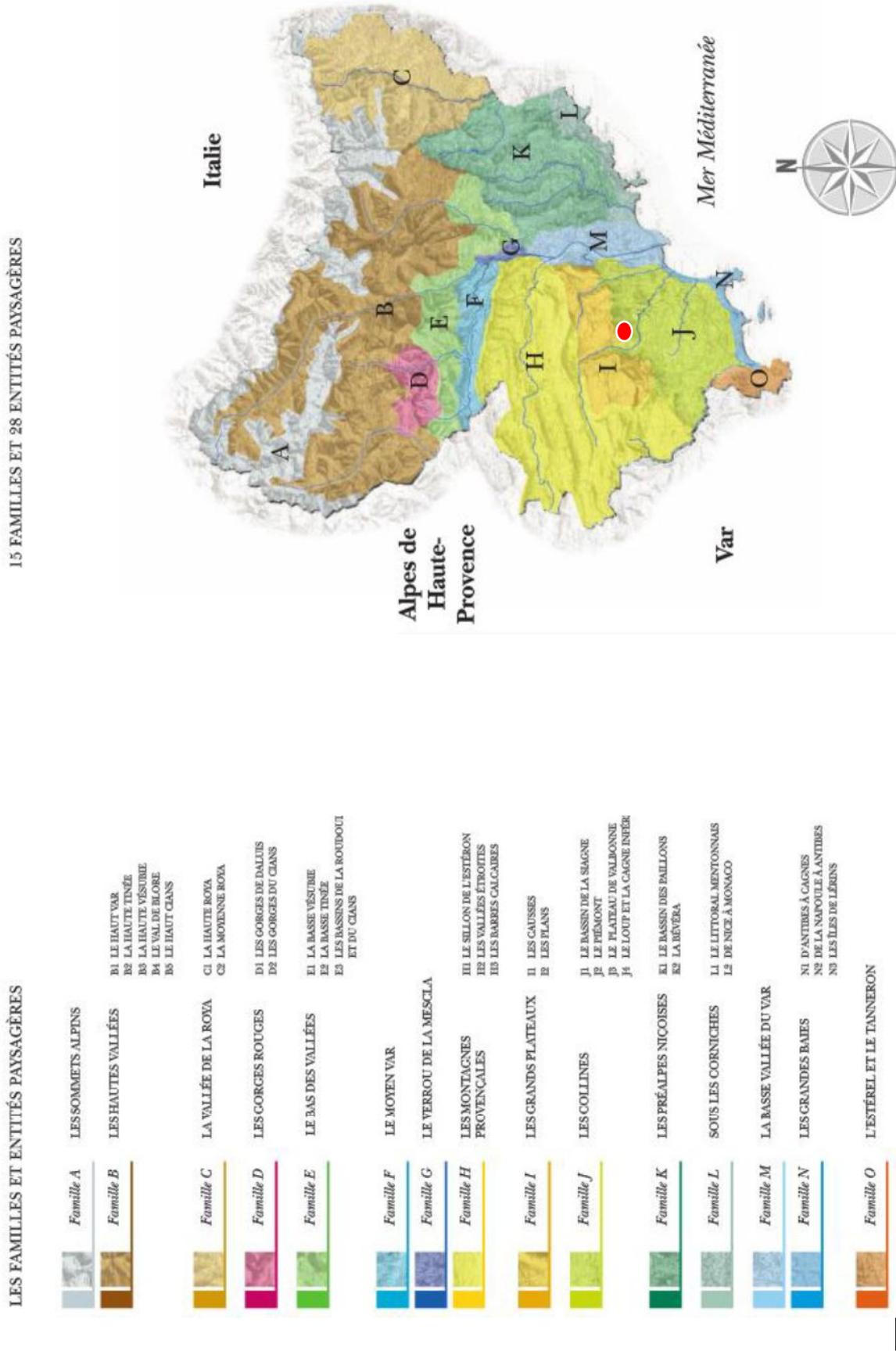


Figure 55. Enjeux de l'unité paysagère du piémont

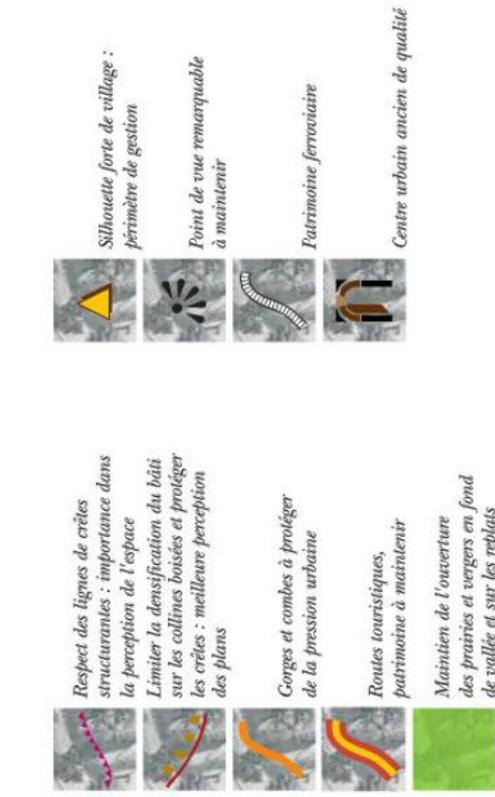


Figure 54. Enjeux de l'unité paysagère du Loup et de la Cagne

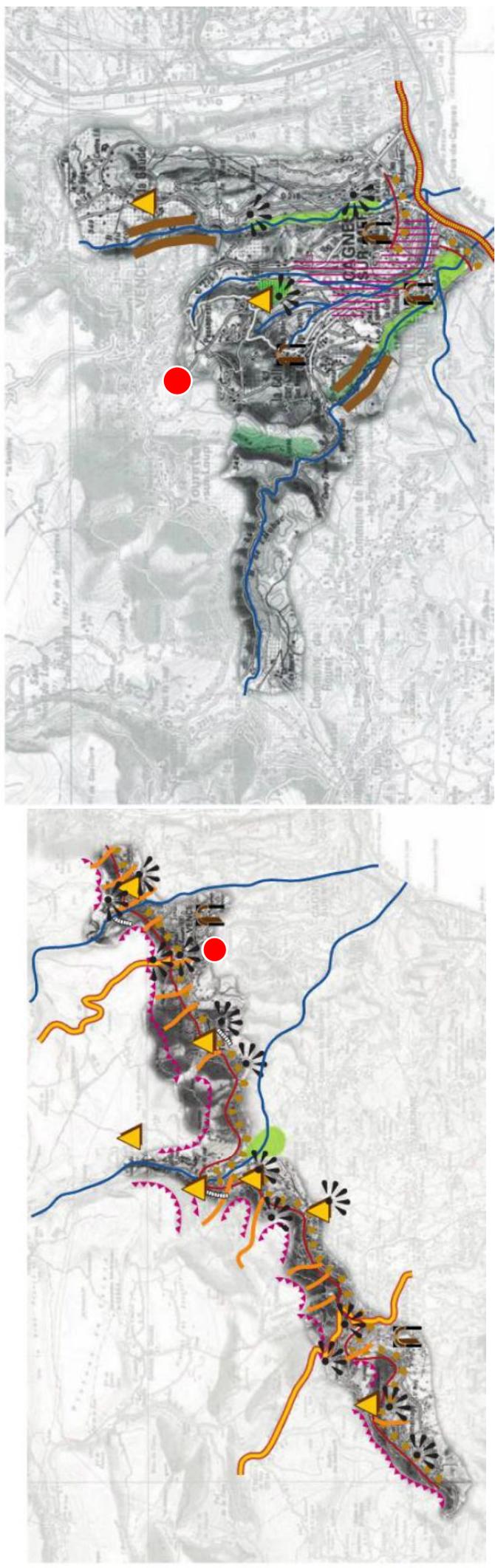
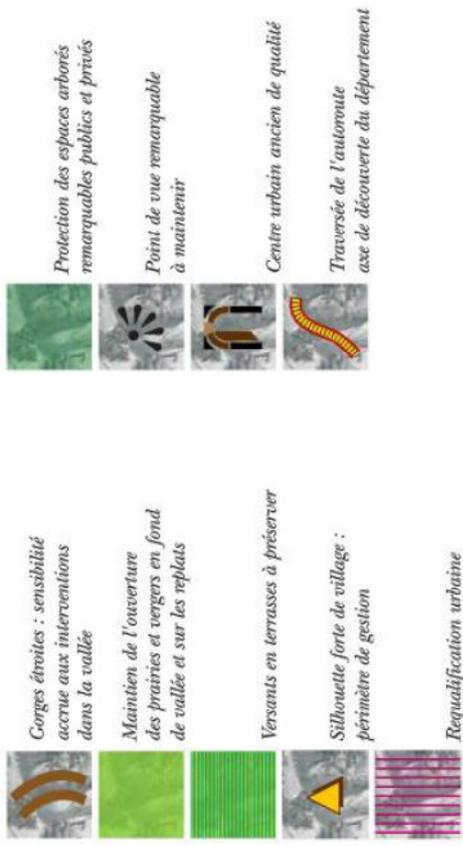


Figure 56. Carte des perceptions visuelles

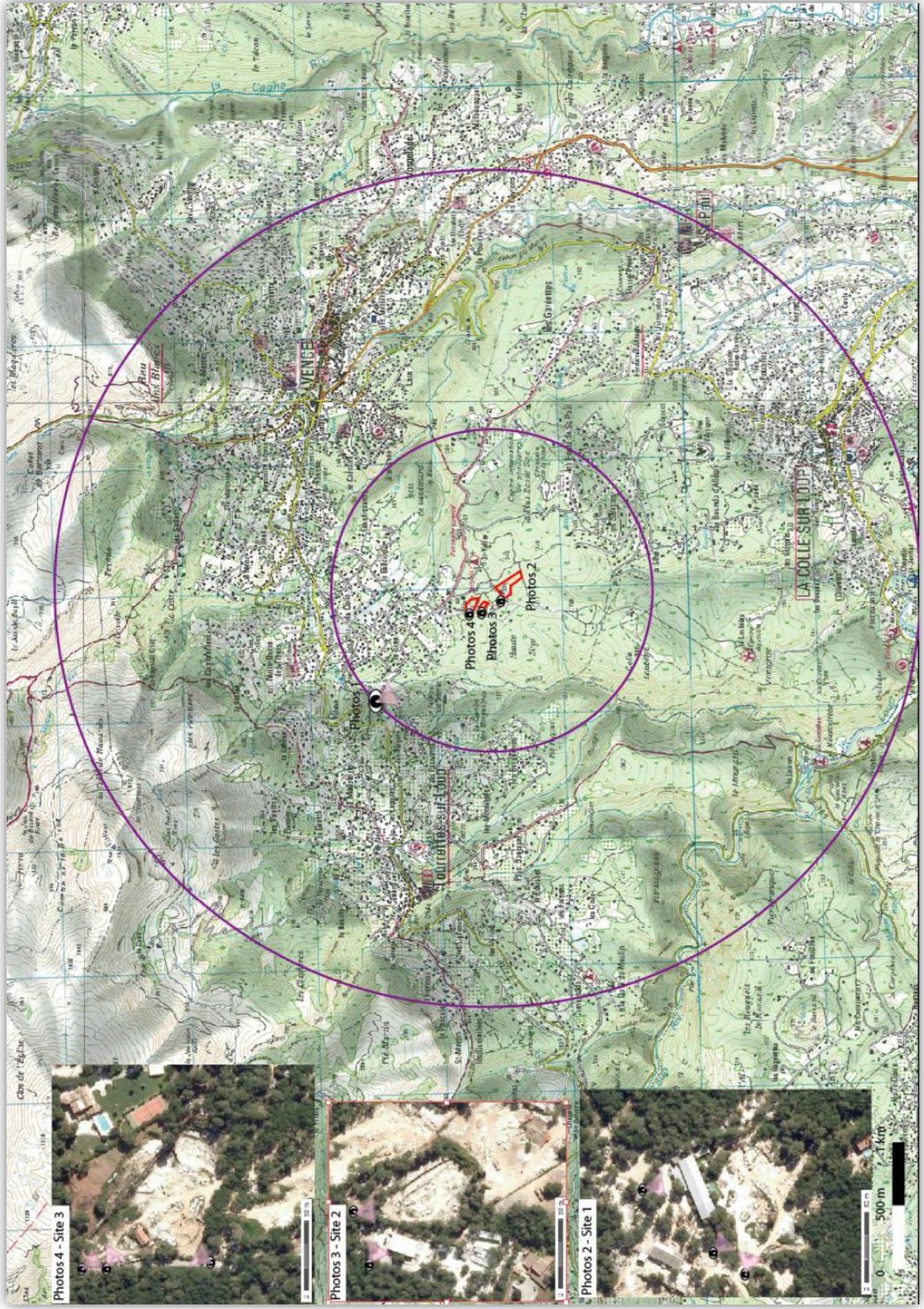


Figure 57. Photos 1 depuis la Route de Provence (perceptions visuelles moyennes)



Vue qui laisse apercevoir le secteur d'activité des carrières de la
Sine avec une légère ouverture dans l'espace boisé



Vue zoomée sur le secteur où l'on distingue les ateliers d'une
société concurrente et le toit de l'atelier de la société Chiapello.

Figure 58. Photos 2 - perceptions visuelles rapprochées du site 1



Vue depuis le chemin de Vollongue sur le site 1. Perception limitée en raison des abords boisés aux abords de la propriété.

Vue depuis le chemin de Vollongue sur le site 1. Visibilité uniquement depuis l'accès à la zone d'extraction.



Vue depuis le chemin de Vollongue à l'entrée du site. Visibilité du hangar abritant les installations de sciage.

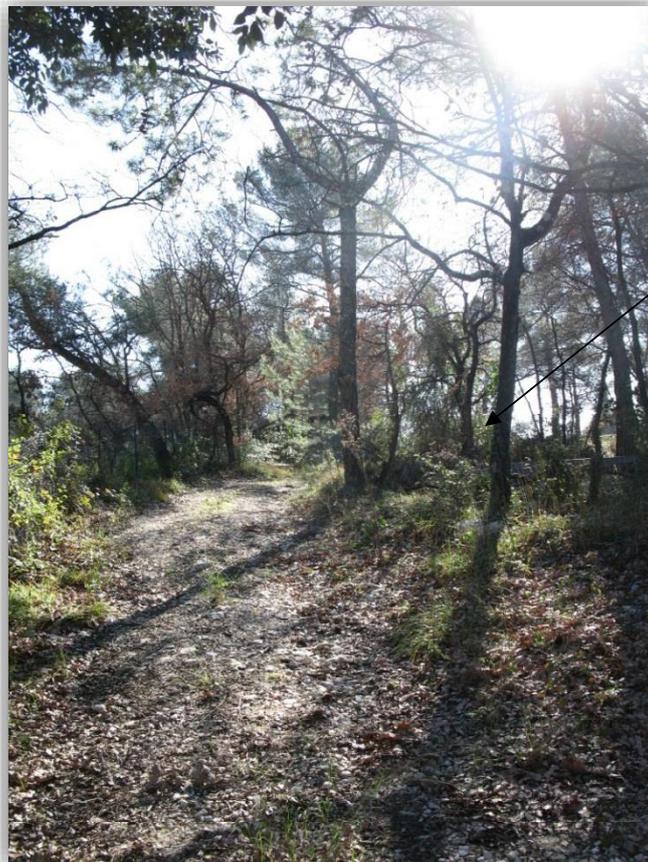


Figure 59. Photo 3 - perceptions visuelles rapprochées du site 2



Zone d'exploitation
invisible

Vue depuis le chemin de la Plus Haute Sine sur le site 2. Visibilité absente en raison de l'éloignement du site des accès du secteur d'activité et des abords boisés.



Zone d'exploitation
invisible

Vue depuis l'accès privé à la zone d'extraction. L'exploitation en fosse est invisible en raison du relief, même faible, et des écrans boisés.

Figure 60. Photos 4 - perceptions visuelles rapprochées du site 3



Vue depuis le chemin de la Plus Haute Sine sur le site 3. Visibilité depuis l'accès au Nord du site (photo de gauche) et entre les enrochements (photo de droite).



Vue depuis le chemin de la Plus Haute Sine sur le site 3 au Sud. Les enrochements bloquent la vue sur le site 3.

Figure 61. Modélisation des émissions engendrées par la commune de Vence (Source : Air PACA)



Figure 62. Localisation des mesures de bruit (Ageox – 24 avril 2013)

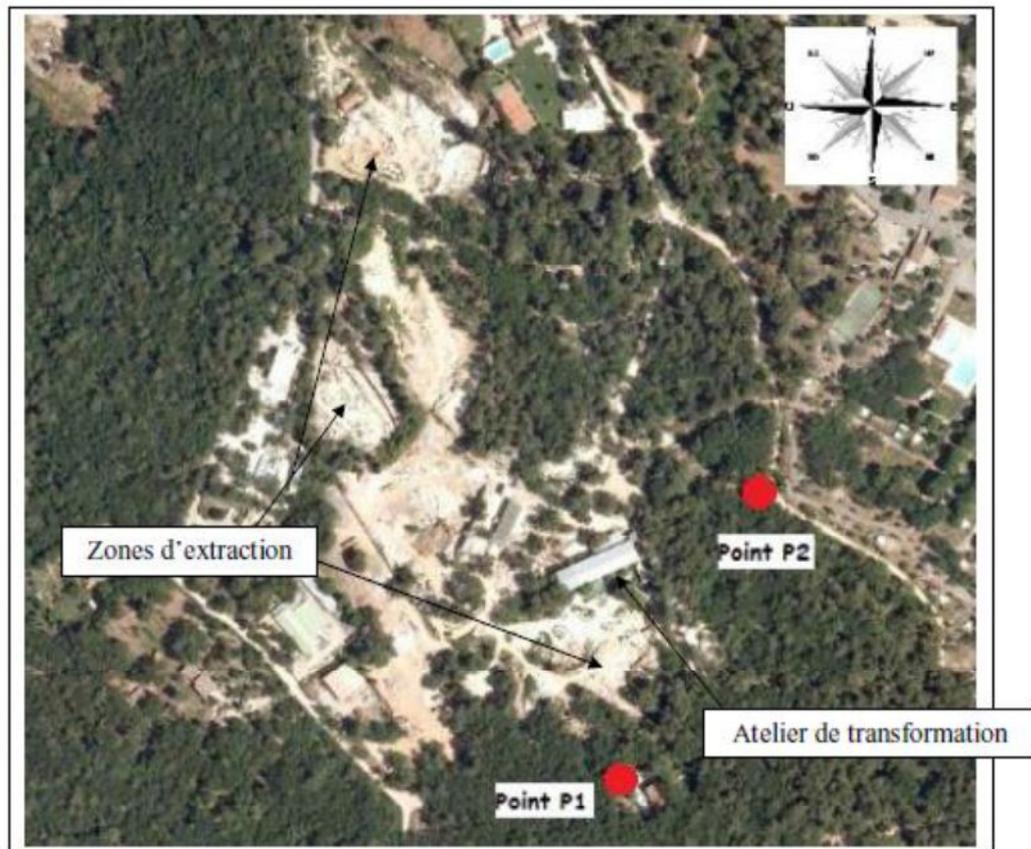


Figure 63. Extrait de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) des Alpes-Maritimes



I - LA BANDE COTIERE

- Limite de la zone littorale
- Limite de la frange sud de la zone montagne

Les territoires à protéger

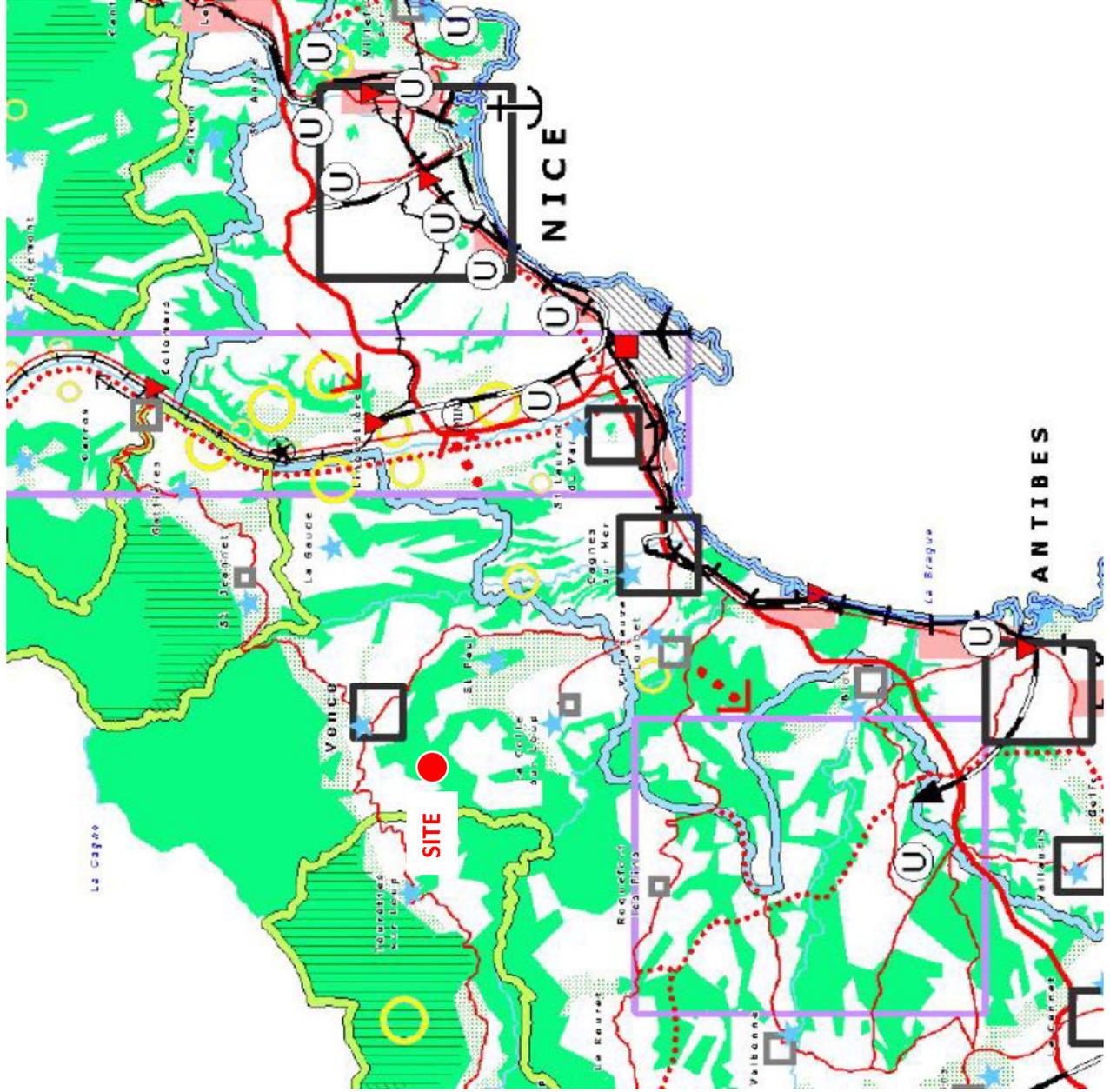
- Espace naturel
- Espaces, paysages et milieux les plus remarquables de la frange sud de la zone montagne :
 - grand cadre paysager
 - patrimoine naturel
 - grotte et vestige préhistoriques
 - Espaces paysager sensible
- Espace agricole :
 - superficie minimum 10 à 20 hectares
 - superficie minimum 20 à 50 hectares
 - superficie supérieure à 50 hectares
- Centre ancien
- Axe bleu (rivières)

Armature urbaine et équipements

- Secteur stratégique de développement
- Espace enjeu
- Centre principal
- Centre secondaire
- Université
- Marché d'intérêt National
- Maison d'arrêt

Les infrastructures de déplacement

- Aéroport
- Port de commerce principal
- Voie ferrée
- Voie ferrée à renforcer
- Transport en site propre projeté
- Gare multimodale principale
- Pôle d'échange principal
- Autoroute A8
- Contournement nord de Nice
- Principe d'une liaison Est-Ouest
- Voie principale
- Voie principale projetée



rière de

Figure 64. Schématisation des relations doses-effets du bruit selon l'INRS

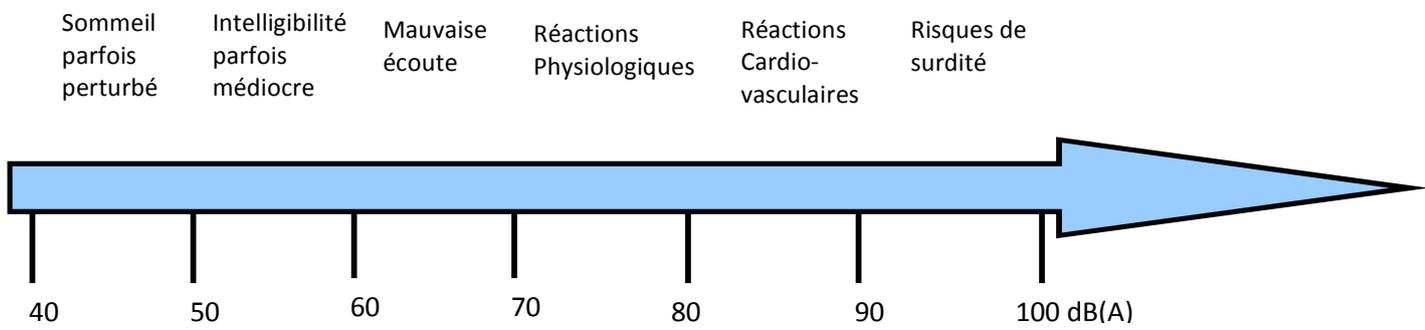


Figure 65. Modèle de revégétalisation type des talus et banquettes (Source: SDC 06)

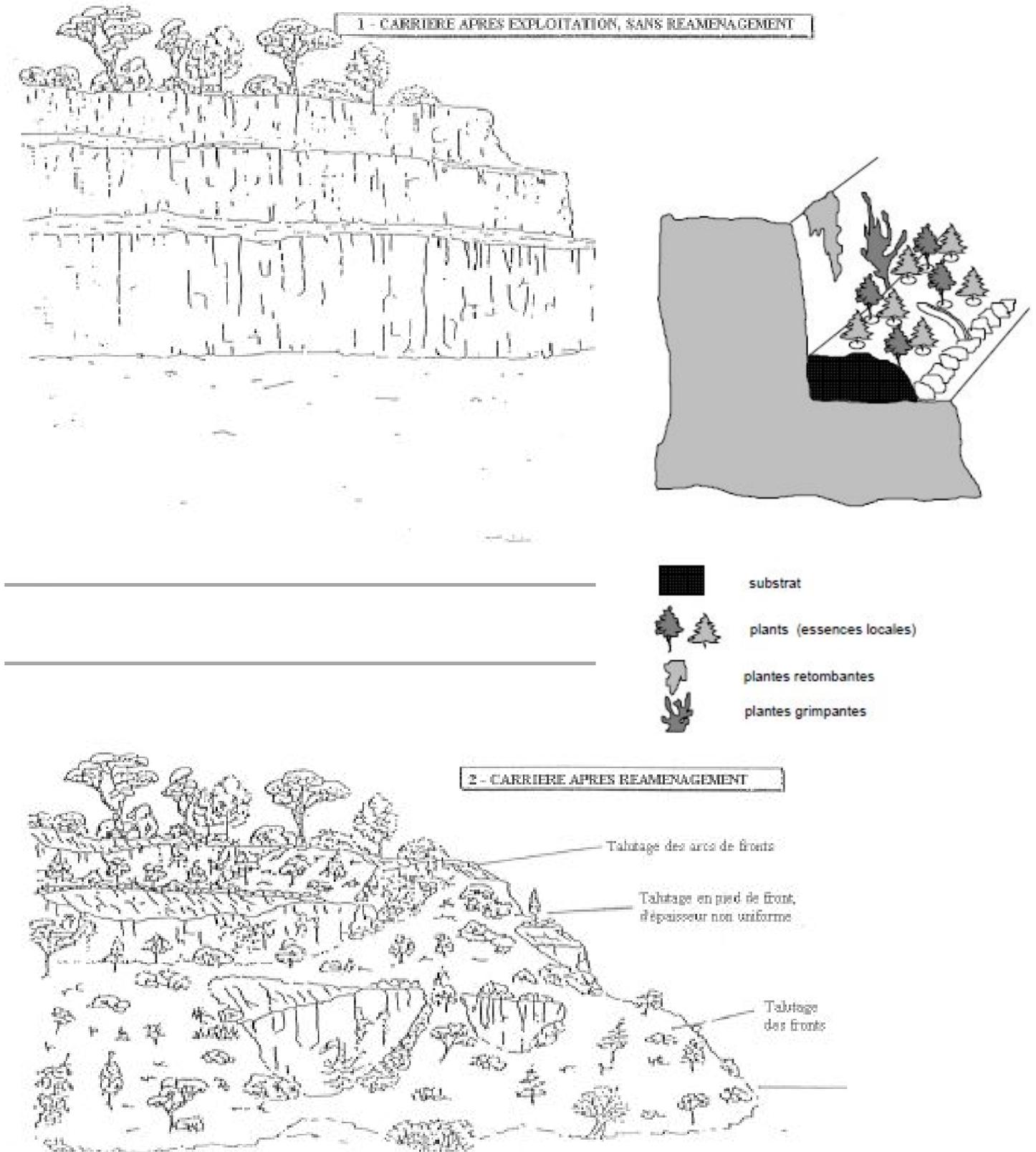


Figure 66. Photomontage de l'ensemble des sites réaménagés



Figure 67. Photomontage du site 1

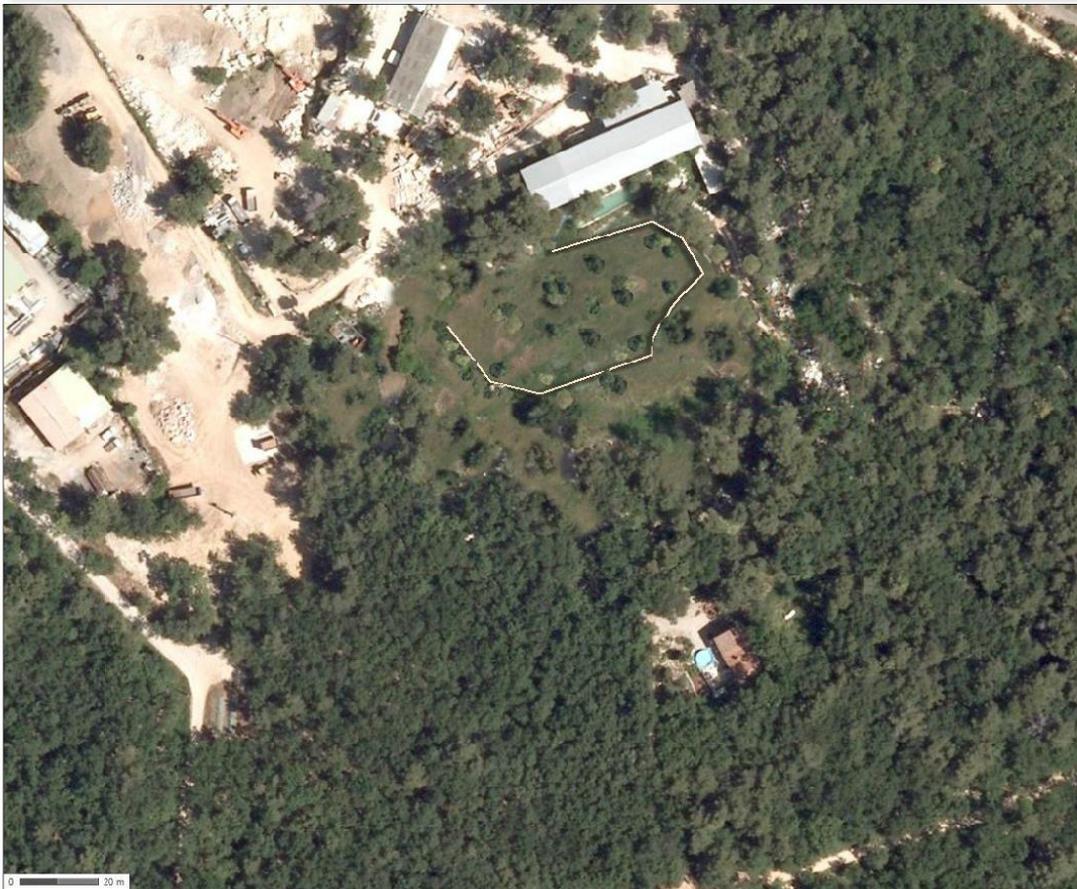
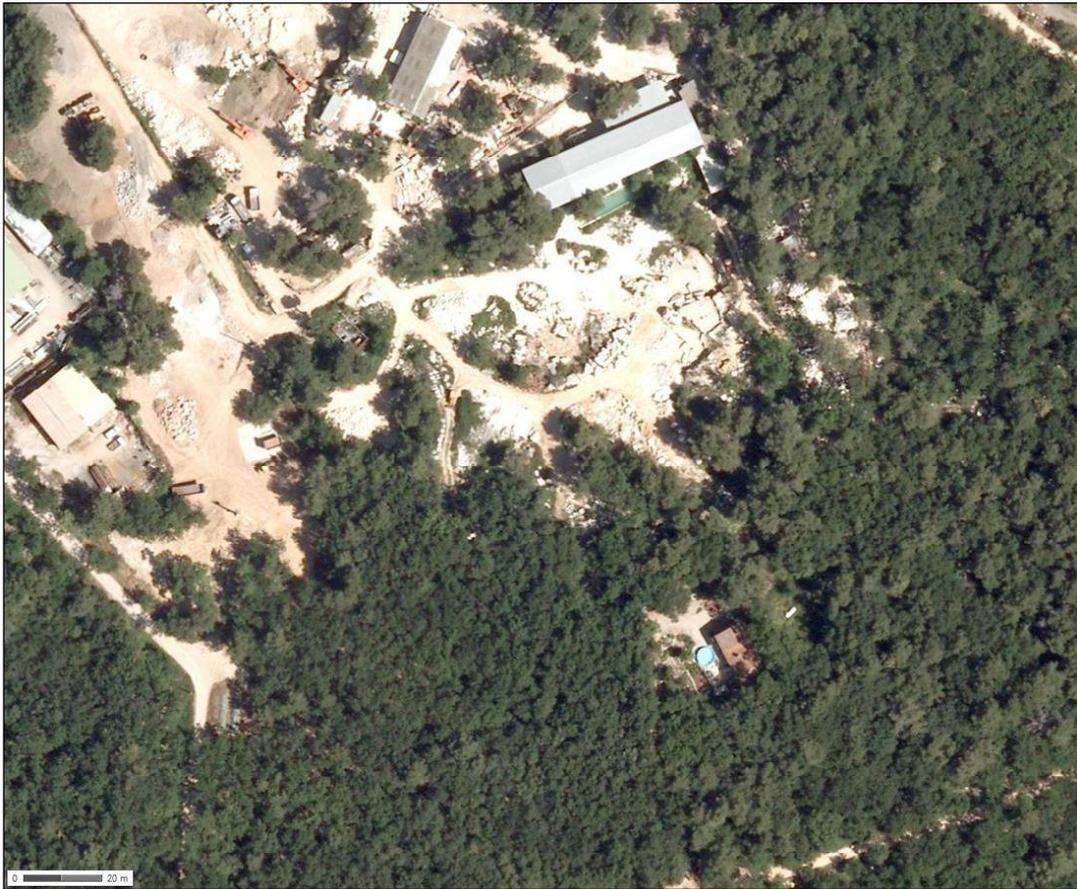


Figure 68. Photomontage du site 2



Figure 69. Photomontage du site 3

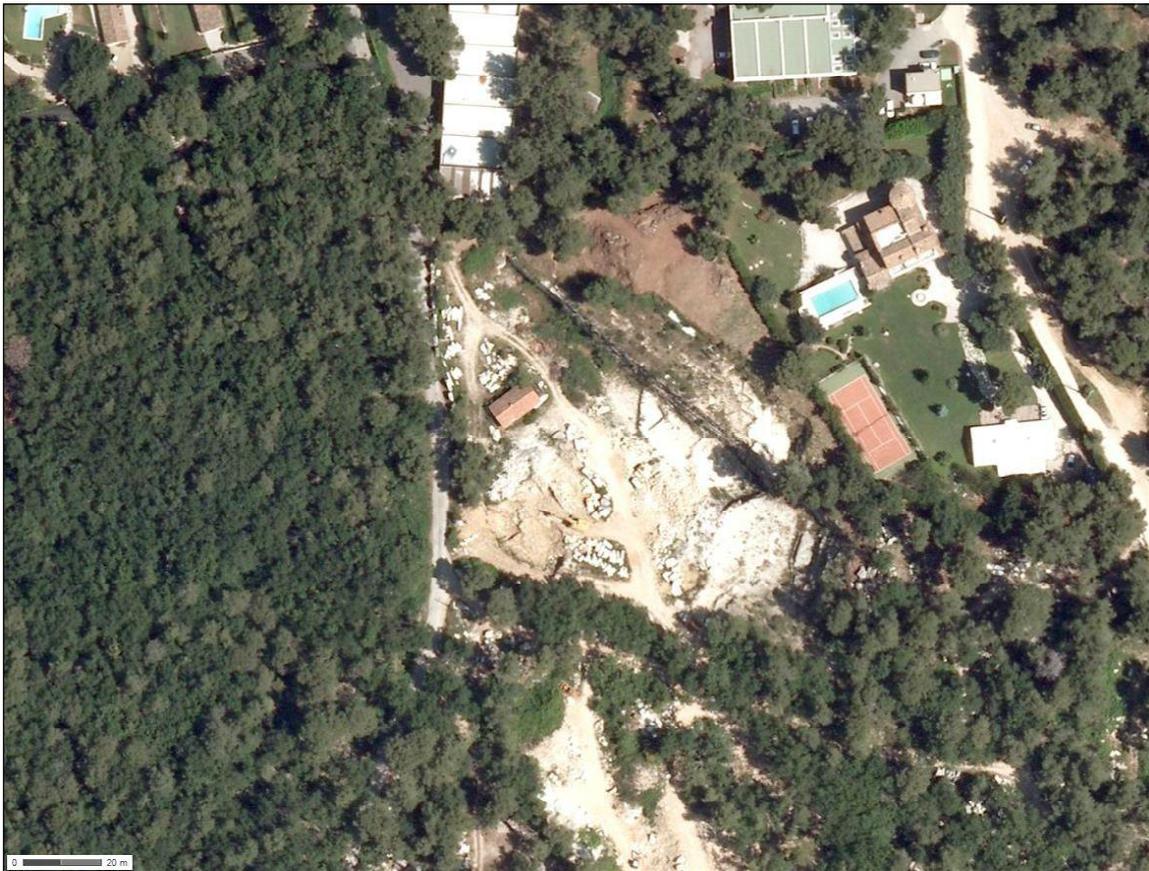


Figure 70. Schéma des profils des sites actuels et futurs (avant/après réaménagement)

